



## **CONTRAT DE LOCATION 2012**

Annexe « c » aux conditions- cadres de gestion du Trait d'Union

Madame, Monsieur

Ce document vous est transmis avec la confirmation de la réservation pour que vous puissiez prendre connaissance des points à respecter et du matériel à disposition

Le présent document sera rempli et signé au moment de la mise à disposition de la clef du Trait d'Union.

Locataire – selon lettre de confirmation Nom – prénom – adresse – localité	
No téléphone ou mobile	
Date de la location	
Motif détaillé de la location	
Nombre de personnes prévu	

### **Par l'apposition de sa signature au bas du présent document, le locataire :**

- Reconnaît avoir pris connaissance des conditions ci-après.
- S'engage à respecter et à faire respecter les conditions ci-après.
- Se rend responsable de tout dégât occasionné tant au local qu' aux installations et au matériel.
- Reconnaît avoir reçu une clef du local « Au Trait d'Union » dont le numéro figure ci-après

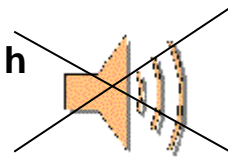


## 1. CONDITIONS GENERALES

Dans le cadre de votre location, nous vous invitons à respecter les points ci-dessous :



- **La location se termine à 20 heures respectivement à 22 h 30. Après cette heure, veuillez ne plus faire de bruit à l'extérieur et ainsi respecter le voisinage.**



- **Les chiens doivent être tenus en laisse et ne pas laisser leurs crottes sur le terrain de jeu**



- Un container pour les sacs poubelle est à disposition à l'entrée du chemin d'accès. Une benne à verre est à votre disposition à la Rue des Farquets. Il est interdit d'y déposer les verres vides entre 20 h 00 et 09 h 00 ainsi que le dimanche.



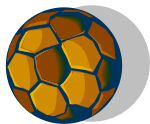
- Il est interdit de planter des clous ou autres moyens de fixation sur les parois du local



- **L'accès au local avec un véhicule est seulement autorisé pour charger et décharger les marchandises.**
- **Le parcage est strictement interdit sur le chemin d'accès au local ainsi que sur toutes les pelouses de la place de jeu ainsi que sur la nouvelle place en goudron.**



- Le parcage sur la rue des Farquets ne doit pas perturber la circulation régulière, ni empêcher l'accès aux habitations voisines.



- La place de jeu doit rester libre et accessible à tout autre utilisateur, principalement aux enfants du village

***En cas de non-respect des règles ci-dessus, de bruit trop important ou de non respect des horaires de location, une intervention de la police municipale peut être envisagée et le locataire sera seul responsable auprès de celle-ci.***

## **2. MISE A DISPOSITION DU LOCAL**

### **Remise de la clef**

Clef no.	
Remise au locataire le :	
Retour de la clef prévu pour le	

A l'exception des points inscrits ci-dessous, le locataire reconnaît avoir reçu le local en état et s'engage à le rendre dans les mêmes conditions.

### **Remarque(s) sur l'état du local au moment de la remise des clefs**

1. \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_

### **Matériel à disposition du locataire**

Le locataire peut disposer librement du matériel suivant :

	Quantité à dispo	Valeur unitaire
Cuisinière	1	500
Lave-vaisselle	1	500
Four	1	500
Grands frigos	2	Morand
Petit congélateur	1	250
TV avec télécommande	1	500
Installation sono	1	2'000
Tables intérieures 2.50 m	5	350
Tables intérieures 2.00 m	5	300
Tables ext. avec 2 bancs	4	140
Chaises blanches	100	20
Tables rondes pour ext.	5	150

	Quantité à dispo	Valeur unitaire
Porte-habits avec cintres	2	25
Machine à café-filtre	1	40
Machine à café Nespresso <b>*** sur demande</b>	1	1200
Bouilloire électrique	1	65
Thermos 2. litres	2	25
Pot à eau	1	10
Saladiers en verre	1	8
Marmite 15 lt a/couvercle	1	55
Marmite 8 lt a/couvercle	1	35
Casseroles	5	15
Planche à découper en bois	1	15
Planche à découper en plastique	1	8
Plateaux de services ronds	3	10
Plateau rectangulaire	1	10
Spatule en bois	1	2
Service à salade (paire)	1	2
Décapsuleur	1	5
Tire-bouchon	1	5

	Quantité à dispo	Valeur unitaire
Linge de cuisine	1	2
Patte à vaisselle	1	2
Produit à vaisselle	1	2
Aspirateur	1	140
Vaisselle : - assiettes 2 grandeurs - couteaux, fourchettes - cuillères 2 grandeurs - tasses à café, sous-tasse	80	3
Verres - verres à eau - verres à vin blanc - verres à pied	80	2

### **Matériel supplémentaire à disposition du locataire contre rémunération**

**Nous pouvons vous mettre à disposition la machine à café Nespresso et vous vendre le café à raison de Fr. 1.50 la capsule utilisée.**

Autre matériel pouvant être mis à disposition du locataire, contre rémunération :

	A Dispo	Valeur unitaire	Prix location
Grill à gaz	1	300	30
Chauffe plat bain marie	2	35	10 les 2
Caquelons à fondue avec fourchettes et pâte	25		Sur demande
Caquelons bourguignonne+fourchettes	8		Sur demande

	A Dispo	Valeur unitaire	Prix location
Four à air chaud supplém.	1	10	S/ demande
Paniers à pains	20	5 global	----
Paniers à pommes de terre	8	5 global	----
Plaques électrique indép.	1	10	S/ demande
Chauffe plat électrique	1	10	S/ demande

**Nous mettons à votre disposition un certain nombre de choses,  
pensez tout de même à prendre quelques effets personnels !**

### **3. REDDITION et NETTOYAGE DU TRAIT D'UNION**

**Après votre manifestation, la salle doit être rendue parfaitement en ordre :**

Pour laisser les lieux aussi propres que vous souhaiteriez les trouver, voici quelques informations pratiques :

#### **Les tables**

1. Nettoyer les tables et enlever les résidus de papier et de scotch, sous les tables également.
2. Ranger les tables le long des murs et empiler les chaises à l'entrée de la salle.

#### **Nettoyage du plancher**

Passer l'aspirateur. Diluer 1 dl. de savon liquide dans environ 4 litres d'eau et nettoyer le plancher à l'aide de la patte microfibre. Laisser sécher.

#### **Nettoyage des sanitaires**

Nettoyer les WC et le lavabo avec les torchons et les produits à disposition à côté de la poubelle du lavabo.

Passer l'aspirateur sur le sol et panosser à l'aide de la brosse à récurer, de la serpillère et du détergent universel qui se trouve dans l'armoire.

### **Nettoyage de la cuisine**

Nettoyer le bloc de cuisine, le bar et le four si utilisation à l'aide des produits de nettoyage qui se trouvent sous l'évier. Passer l'aspirateur sur le sol et panosser à l'aide de la brosse à récurer, de la serpillère et du détergent universel qui se trouve dans l'armoire.

**SOYEZ RESPECTUEUX DES LIEUX QUE NOUS  
VOUS METTONS A DISPOSITION.  
MERCI D'AVANCE !**

En cas d'oubli de matériel ou autre, vous pouvez contacter le concierge,  
Mr Maurice Copt, au tél. 027) 722.68.56.

En cas de non respect de ces consignes, les travaux de nettoyage effectués par les Amis du Guercet pourront vous être facturés.

### **Dégâts, perte, casse au moment de la reddition de la clef**

Tous les dégâts, perte ou casse de matériel doivent être annoncés au responsable lors de la reddition de la clef.

Ceux-ci feront l'objet d'une estimation et, en fonction de celle-ci, pourront être facturés au locataire.

#### **Résumé des objets cassés ou perdus**

Objet	Valeur	TOTAL

### **Restitution de la clef**

La restitution de la clef se fait au Trait d'Union. Un contrôle du nettoyage et de la remise en ordre du local sera effectué à ce moment-là.

La date et l'heure de la restitution sont fixées d'entente entre le locataire et le responsable des locations.

Fait – en 2 exemplaires - à Martigny le \_\_\_\_\_

Le locataire :

\_\_\_\_\_

Les Amis du Guercet

\_\_\_\_\_